

## Extrait du registre des délibérations du Comité syndical

**Délibération n° 5**

**SEANCE ORDINAIRE DU 3 novembre 2016**  
**Convocation en date du 26 octobre 2016**

**Sous la présidence de Christiane COLAS, Vice-Présidente**  
**Secrétaire de séance : Alain GESTAS**

**Titulaires présents :**

Jérôme CAMELLE, Claude JACQUET (Communauté de Communes des Bords de Veyle) ; Jean-Luc LUEZ (Communauté de Communes de La Vallière) ; Christiane COLAS, Jacques OLIVIER, Catherine PICARD (Communauté de Communes de Montrevel-en-Bresse) ; Jean-Paul NEVEU, Monique WIEL (Communauté de Communes de Treffort-en-Revermont) ; Eric THOMAS (Communauté de Communes Bresse-Dombes Sud-Revermont) ; Alain GESTAS, Georges GOULY (Communauté de communes du canton de Coligny) ; Michel BRUNET (Communauté de communes du canton de Saint-Trivier-de-Courtes) ; Christian CHANEL, Michel CHANEL, Sylviane CHENE, Michel FONTAINE, Alain MATHIEU, Claudie SAINT-ANDRE (Communauté d'Agglomération de Bourg-en-Bresse).

**Suppléants présents :**

Pascal FAYARD, Paul DRESIN, Martine DUSONCHET (Communauté d'Agglomération de Bourg-en-Bresse).

**Suppléant présent (non comptabilisé):**

Benjamin RAQUIN (Communauté de Communes de Treffort-en-Revermont) ; Patrick BAVOUX (Communauté de communes du canton de Coligny).

**Titulaires excusés :**

Jean-Yves FLOCHON (Communauté de Communes de La Vallière) ; Dominique CHAMPS (Communauté de Communes Bresse-Dombes Sud-Revermont) ; Michel LEMAIRE (Communauté de communes du canton de Saint-Trivier-de-Courtes) ; Christian BERNARD, Yves BOUILLLOUX, Yves CHRISTIN, Jean-François DEBAT, Guillaume FAUVET, Luc GENESSAY, Guillaume LACROIX, Thierry MOIROUX, Bernard QUIVET (Communauté d'Agglomération de Bourg-en-Bresse).

**Nombre de membres :**

**En exercice : 30**

**Votant : 21**

\*\*\*\*\*

**Objet : Convention avec Mécabourg 2017**

Madame la Vice-Présidente rappelle que dans le cadre du Contrat de Développement Durable Rhône Alpes (C.D.D.R.A.), le Syndicat Mixte Cap 3B a souhaité apporter son soutien à l'Association MECABOURG pour la mise en œuvre de l'action 32.1 de ce contrat : *Soutenir l'action de MECABOURG et la filière mécanique métallurgie carrosserie industrielle.*

Le contenu de cette action a été précisé dans le Contrat de Développement Durable Rhône Alpes agréé par la Région Rhône-Alpes le 3/12/2009 et qui s'achève fin 2016.

Par cette convention, l'Association « MECABOURG » s'engageait à mettre en œuvre l'action 32.1 du Contrat de Développement Durable Rhône Alpes du Bassin de Bourg en Bresse.

Pour sa part, le Syndicat Mixte Cap 3B s'engageait à soutenir financièrement l'Association « MECABOURG » pour les actions déclinées dans le C.D.D.R.A.

Madame la Vice-Présidente propose que Cap 3B poursuive son soutien à MECABOURG pour son programme d'action 2017.

**Le montant de son aide pour la durée de la convention, soit du 1/01/17 au 31/12/17 s'élève à 40 000 € au titre du plan d'actions 2017.**

Il est entendu que toute aide versée par le Syndicat Mixte Cap 3B qui, lors du terme de la présente convention, n'aura pas reçu l'utilisation en vue de laquelle elle a été allouée, devra être reversée au Syndicat Mixte Cap 3B.

Enfin, aux fins de suivi, l'Association « MECABOURG » devra fournir, au plus tard, le 31/04/18, un rapport écrit présentant les réalisations effectuées dans le cadre de son programme d'actions 2017.

**Le comité syndical décide, à l'unanimité,  
Après en avoir délibéré,**

- ✓ **D'AUTORISER** le Président à signer la convention, tout avenant et tout document s'y rapportant, entre le Syndicat Mixte Cap 3B et l'association MECABOURG pour son programme d'actions 2017 ;
- ✓ **D'INDIQUER** que les crédits sont inscrits au budget ;
- ✓ **D'AUTORISER** le Président à engager les dépenses inhérentes à ladite convention.

*Fait et délibéré à Bourg-en-Bresse, les an, mois et jour susdits.*

Pour copie conforme,  
Le Président,



**Jean-François DEBAT**

*Certifié publié ou notifié selon les termes de la réglementation en vigueur, après dépôt en Préfecture*

Le 2016.

Le Président,  
Jean-François DEBAT

